

2^{ème} Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et le syndicat intercommunal des Villes de Diekirch et d'Ettelbruck
« Conservatoire du Nord »

Entre les soussignés :

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- le syndicat intercommunal des Villes de Diekirch et d'Ettelbruck « Conservatoire du Nord », représenté par son Président, désignée ci-après « l'association », d'autre part ;

Un article 14 est ajouté à la convention conclue le 24 février 2014 entre parties :

Article 14. – Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2025, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 10.000.-€ est accordée à l'association pour la conception, la création et la production du projet d'opéra *Maurice Ravel : l'Enfant et les sortilèges* qui réunit les classes d'Art lyrique, de chant choral, d'art dramatique et de danse classique du Conservatoire du Nord.

Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **30 DEC. 2024**

Pour l'association


Jean-Paul Schaaf
Président

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg


Eric Thill
Ministre de la Culture

